

AVIS PUBLIC

À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Emplacements et natures des demandes :

- **320-320 A, rue Boyd, zone « CH-223 » (7577-28-3992)**
Pour la marge de recul avant secondaire de 5,7 mètres d'un bâtiment principal projeté alors que la réglementation prescrit une marge de recul avant secondaire minimale de 10 mètres.
- **125, rue Jeannine-Crevier, zone « CH-200 » (6679-28-9548)**
Pour l'implantation d'un bâtiment accessoire projeté (garage détaché) partiellement en cour avant alors que la réglementation prescrit aucun empiètement d'un bâtiment accessoire dans la cour avant.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».


Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à cette demande au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- Formulaire

ou

- Conseil municipal
2199, boulevard Sainte-Sophie
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15 avril 2026.

 *France Charlebois*
Signé le 2026-04-15 09:59:41 EDT

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe